



FICHE D'INSCRIPTION 2018 / 2019

MJC LUCHON

D'après les articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ce formulaire

Informations concernant l'adhérent

Nom : Prénom :

Adresse :

Commune : Code postal :

Portable Adhérent : Portable Père :

Portable Mère: Téléphone fixe:

Courriel : N° allocataire CAF :

Date de naissance (jj /mm /aaaa) : Homme Femme

Représentant légal (obligatoire pour les mineurs) :

Profession de l'adhérent :

Adhésion

Adhésion 2018/2019 : -18 ans : **12€** / +18 ans : **17€**

8€ à partir du 3^{ème} membre d'une même famille, résidant dans le même foyer
(L'adhésion à la MJC est obligatoire. Elle est valable jusqu'au 31 août 2019)

N° de Carte :

Nouvelle adhésion Renouvellement

Paiement

Chèque(s)€ Espèce(s)€ Chèques vacances.....€

Clubs d'Activités

Guitare enfants/ados	<input type="checkbox"/>	310€	Hip-Hop enfants	<input type="checkbox"/>	230€
Batterie cours individuels	<input type="checkbox"/>	435€	Hip-hop ados/adultes	<input type="checkbox"/>	270€
Batterie cours collectifs	<input type="checkbox"/>	300€	Flamenco	<input type="checkbox"/>	240€
Instruments à vent cours individuels	<input type="checkbox"/>	380€	Sévillane	<input type="checkbox"/>	200€
Eveil Musical	<input type="checkbox"/>	155€	Sévillane + technique Abanico	<input type="checkbox"/>	240€
Piano	<input type="checkbox"/>	400€	Danse sénégalaise 8-13 ans	<input type="checkbox"/>	150€
Formation musicale	<input type="checkbox"/>	155€	Danse sénégalaise adultes	<input type="checkbox"/>	250€
Piano	<input type="checkbox"/>	400€	Théâtre enfants/ados	<input type="checkbox"/>	170€
Relaxation dynamique	<input type="checkbox"/>	70€	Théâtre adultes	<input type="checkbox"/>	180€
Yoga cours collectifs(1 cours /semaine)	<input type="checkbox"/>	240€			
Yoga cours collectifs(2 cours/semaine)	<input type="checkbox"/>	390€			

Certificat médical obligatoire : Sévillanes, Flamenco, Hip-Hop, Danse sénégalaise

Paiement

Chèque(s)€ Espèces.....€ Chèques vacances.....€
.....€
.....€

Autorisation

Autorisation de l'utilisation éventuelle de photographies prises lors de la pratique des activités, des manifestations culturelles ou lors d'animations réalisées dans le cadre de l'action jeunesse. L'usage de ces photographies étant strictement réservé à la communication de la MJC (plaquettes, site Internet, presse locale, etc.).

OUI NON *(fournir une photo si refus)*

Autorisation à transporter l'adhérent mineur dans les véhicules de la MJC ou des animateurs missionnés

OUI NON

Mon enfant peut repartir seul à la fin de son club d'activité (hors Espace Jeunes) auxquelles il est inscrit.

OUI NON

Autorise la MJC à prendre les mesures qui s'imposent en cas d'accident :

OUI NON

L'adhésion

L'adhésion à une association est un acte volontaire, une démarche décidée en toute liberté.

Chaque adhérent doit payer une adhésion annuelle ; elle donne accès aux activités de l'association, couvre l'assurance responsabilité civile. Le montant de l'adhésion est fixé chaque année par l'assemblée générale ordinaire, il sera mentionné sur le bulletin d'inscription de l'année en cours.

Toute adhésion versée à l'association est définitivement acquise. Aucun remboursement d'adhésion ne peut être exigé. L'adhésion couvre la période de septembre à août de la saison en cours.

On peut être adhérent de l'association sans pratiquer une activité régulière mais on ne peut pratiquer une activité sans être adhérent de l'association.

Fonctionnement des clubs d'activités

Pour toutes les activités les inscriptions sont enregistrées à l'année. **Les adhérents s'engagent à suivre les cours de l'activité choisie pour la saison entière.** Le nombre de séances est fixé pour la saison de septembre à juin. Les activités régulières n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires et jours fériés.

La cotisation à l'activité se règle intégralement au moment de l'inscription, éventuellement en trois chèques qui seront encaissés en début de chaque trimestre.

En cas d'annulation d'une inscription, les versements ne pourront être remboursés que dans les cas suivants : maladie ou accident de l'adhérent, évènement familial important : décès, perte d'emploi, déménagement dans un rayon de plus de 10 kms. La condition impérative pour bénéficier d'un remboursement est d'adresser un courrier au bureau associatif, précisant la demande et contenant le justificatif (certificat médical, attestation d'employeur ...), qui examinera la demande. La date de prise en compte pour le remboursement sera fixée au jour de la demande. Le mois en cours de la demande sera dû. Pour des raisons de fonctionnement l'association se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Signature de l'adhérent ou du représentant légal (pour les adhérents mineurs)

Le représentant légal de l'adhérent mineur déclare l'autoriser à adhérer et à pratiquer les activités de la MJC

ALe

Signature : (précédée de la mention "lu et approuvé")

ESPACE JEUNES :

Fiche sanitaire

Pour des raisons de responsabilité et d'assurances, votre inscription ou celle de votre enfant ne sera effective qu'après impression de ce formulaire que vous déposerez à la MJC, signé, accompagné du paiement et des pièces demandées ci-dessus.